

ORDRE DU JOUR
Conseil Communautaire du 28 avril 2011

I Adoption du procès verbal de la réunion du 17 mars 2011

II Délibérations

Finances/Évaluation des charges

2011 28-04/01 Comptes de Gestion 2010 – Approbation

2011 28-04/02 Comptes Administratifs 2010– Approbation

2011 28-04/03 Affectation de résultats 2010

**2011 28-04/04 Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par Commune
Exercice 2011 – Décision**

2011 28-04/05 Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises – Exercice 2011 – Décision

2011 28-04/06 Taux des taxes ménages – Exercice 2011 – Décision

2011 28-04/07 Création Budget annexe ZA Terre de Pont

2011 28-04/08 Budget 2011 – Approbation

2011 28-04/09 Budget annexe (3) Budget 2011 – Approbation

**2011 28-04/10 Étude pour la mise en place d'un pacte fiscal entre les Communes et la
Communauté de Communes – Choix d'un bureau d'études – Décision**

*La suppression de la Taxe Professionnelle (TP), la mise en place d'une Contribution Économique
Territoriale (CET) et l'affectation d'un nouveau panier de ressources à chaque catégorie de
collectivités modifient fondamentalement la nature des ressources fiscales des structures
intercommunales (EPCI).*

*L'ensemble de ces réformes va modifier, en profondeur, la structuration fiscale et financière des EPCI
à fiscalité propre, avec certaines incertitudes sur la dynamique des nouvelles ressources susceptibles
et conduit la Communauté de Communes à définir le contenu d'un pacte fiscal entre les Communes et
la Communauté de Communes.*

La mission sera :

*- d'évaluer les impacts des réformes en cours sur les finances des Communes et de la
Communauté de Communes,*

*- de produire des outils et des simulations permettant d'aboutir à un pacte fiscal entre
les Communes et la Communauté de Communes.*

*Cette mission se déroulera sur 3 mois. Le suivi annuel et les travaux d'accompagnement se
poursuivront tout au long de l'année. Le forfait pour l'ensemble de la mission est de 10 500 € Hors
Taxe.*

2011 28-04/15 : Achat groupé d'eau de source en bouteilles — Décision

L'eau distribuée sur les communes d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, Le Pian Médoc, provient de forages profonds qui présentent naturellement de l'eau minéralisée dont les teneurs en fluor sont supérieures à la valeur limite de 1,5 mg/L de fluor, fixée par le Code de la Santé Publique. Pour répondre aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des dispositions ont été prises pour une distribution de bouteilles d'eau, dans les structures communales et intercommunales, accueillant des enfants de moins de 12 ans.

Il est proposé que la Communauté de Communes fasse un achat groupé des bouteilles d'eau de source pour couvrir l'ensemble des besoins de ces Communes. De plus, elle doit être autorisée à refacturer au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, d'une part et à la Commune du Pian Médoc, d'autre part les bouteilles d'eau de source nécessaires au fonctionnement des structures communales de leur territoire.

Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences

2011 28-04/16 ZA Chagneau – Demande de classement en zone d'attractivité métropolitaine - Décision

Le Conseil Général de la Gironde a modifié son schéma départemental des zones d'activités et défini une nouvelle catégorie appelée « Zone d'Attraction Métropolitaine ». Compte des critères retenus pour cette catégorie, notamment proximité de la CUB et d'un axe routier structurant, il est proposé de solliciter l'inscription de la ZA de Chagneau dans cette catégorie.

Ressources Humaines

2011 28-04/17 Comité Technique – Désignation des Élus titulaires et suppléants – Fixation de la date des élections des représentants du personnel - Décision

Par délibération 10-100 du 2 décembre 2010, il a été décidé :

- de créer un Comité Technique, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire ;

- de fixer à TROIS, le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel.

Il est proposé de fixer la date de l'élection des représentants du personnel au jeudi 23 juin 2011, pour le 1^{er} tour et au jeudi 28 juillet 2011 pour le 2^{ème} tour.

2011 28-04/18 : Personnel communautaire - Taux de promotion - Décision

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie désormais à l'organe délibérant de la collectivité la définition de la politique de promotion de ses agents. Celle-ci était auparavant gérée par des quotas fixés par des textes réglementaires propres à chaque filière et grade

il est proposé :

Un taux de promotion uniforme de 100% pour l'ensemble des grades

Une validité sur 5 ans (2011 inclus à 2015 inclus) : à l'issue de ces 5 années, un bilan sera tiré de l'application du taux de 100% et le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur une éventuelle modification du taux et de la durée de validité

2011 28-04/19 : Tableau des effectifs – Modification – Décision

Le Contrat d'accompagnement à l'emploi d'un agent d'une structure multi-accueil arrive à son terme le 31 mai 2011. Il est proposé de pérenniser l'emploi et d'ouvrir au Tableau des effectifs un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juin 2011.

Petite Enfance/Jeunesse

2011 28-04/20 : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Renouvellement – Orientations – Décision
Le CEJ est arrivé à son terme le 31 décembre 2010. La Communauté de Communes et ses partenaires institutionnels, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) élaborent le nouveau CEJ dont la période s'étend de 2011 à 2014.

Il est proposé d'inscrire au titre des futures réalisations :

- Petite Enfance : une extension de « A Petits Pas » et des « Petits Bouchons » ainsi que la réalisation d'une nouvelle micro crèche à LAMARQUE au vu des résultats du diagnostic réalisé pour PICOTI.*
- Jeunesse : l'effectif des ALSH est passé d'une moyenne annuelle de 219 enfants/jour en 2005 à un effectif moyen annuel d'environ 325 enfants/jour en 2010 avec des effectifs qui parfois le mercredi avoisinent ou dépassent les 400 enfants. Il est nécessaire de mener une réflexion sur l'extension des locaux existants, voire la réalisation de nouveaux locaux pour les ALSH.*

Communication/Information/NTIC/Tourisme/Projets structurants

2011 28-04/21 Mise à disposition du personnel communautaire pour la réalisation de site Internet des communes – Décision

La Communauté de Communes a recruté un web master pour développer et entretenir le site web de la Communauté de Communes et développer un nouveau site Internet dédié au tourisme.

La Communauté de Communes propose aux communes de la Communauté de faire appel aux compétences et à l'expérience de ce personnel pour la réalisation de leurs propres sites Web. il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les Communes concernées une convention de mise à disposition du personnel, pour demander le remboursement des frais correspondants.

Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée

2011 28-04/22 Port de Lamarque - Règlement portuaire - Adoption

Il est proposé que la Communauté de Communes dispose d'un document unique simplifié permettant l'application de règlementer d'une part les Autorisations d'Occupation Temporaire et, d'autre part, la gestion du plan d'eau qui la concerne sur le Port de Lamarque.

2011 28-04/23 Port de Lamarque – Redevance d'amarrage- Modification

Il est proposé de modifier la redevance pour l'occupation de longue durée des installations d'amarrage et la fixer à 40 € / Mètre linéaire de ponton occupé, en considérant comme longue durée toute occupation supérieure à un mois.

Voirie

2011 28-04/24 Etat des lieux de la voirie revêtue sur le territoire de la Communauté de Communes - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Consultation – Décision

Les voies revêtues qui constituent le réseau routier sur le territoire appartiennent aux communes, hors voies communautaires. Les dépenses d'entretien et d'investissement leur reviennent.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'élargissement des compétences de la CdC et en particulier d'étendre la compétence voirie à l'ensemble des voies revêtues sur son territoire, il vous est proposé d'effectuer une étude sur l'ensemble des voies. Elle doit permettre d'évaluer les charges, déterminer l'impact financier sur les budgets communaux et d'établir un diagnostic dans le but de créer un classement cohérent du réseau et d'établir des priorités de traitement d'itinéraires dans les années à venir.

Environnement

2011 28-04/25 Avenant au contrat EcoFolio — Décision

La Communauté de Communes a signé en 2008 une convention avec l'Eco-organisme EcoFolio permettant de bénéficier de soutiens financiers à la reprise des imprimés papiers, qui s'ajoutent aux recettes industrielle versées par le repreneur des papiers/journaux/ magazines.

Les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont plus nombreux, ce qui se traduit par une progression des soutiens financiers aux collectivités. De nouvelles modalités de collecte des données sont également nécessaires pour le calcul de ses soutiens.

L'élargissement du périmètre de l'éco-contribution entraîne une modification de la convention qui lie EcoFolio à la Communauté de Communes.

2011 28-04/26 Avenant au marché de gestion des déchèteries — Décision

Dans le bordereau des prix du marché de gestion des déchèteries, l'évacuation et le traitement par valorisation du carton et de la ferraille ont été fixés par un prix unitaire à la tonne (62.71€HT/T pour le carton et -30.00€HT/T pour la ferraille).

Ces prix sont, en fait, formés de deux composantes : le prix du transport (dépense pour la CdC soumis à la TVA) et le prix du traitement par valorisation calculé selon une mercuriale à variations mensuelles (recette pour la CdC non soumise à la TVA).

Le percepteur demande, pour la facturation et l'encaissement des recettes, que le bordereau des prix du marché précise distinctement la part affectée au transport et la part affectée au traitement pour le carton et la ferraille.

III Décisions au titre de la délibération 08-22 du 17 avril 2008

2011-14 Convention de prestation de service avec l'Union départementale des sapeurs pompiers

IV Communication